

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 novembre 2024**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12  <b>Convocation en date du :</b> 22 novembre 2024  <b>Affichée le :</b> 22 novembre 2024	Le vingt-six novembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.  <b>Présents :</b> BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne  <b>Absents excusés :</b> BANCEL Béatrice  <b>Secrétaire de séance élu :</b> DESLOIR Bernard
---	--

**N° 2024D603**

**RESTAURANT LES PIERRES FOLLES : REVISION LOYER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année le loyer du Restaurant Les Pierres Folles est révisé selon l'indice de référence des loyers commerciaux par l'INSEE au 1<sup>er</sup> octobre.

Or, compte tenu d'une part de la forte inflation des coûts des denrées alimentaires et des fluides depuis 2022 et d'autre part du fait de l'interruption temporaire du marché de fourniture des repas à la MAPA suite aux incidents liés à la tempête de juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de ne pas réviser le loyer en 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires

Le Secrétaire de Séance  
Bernard DESLOIR



ROZIER EN DONZY, le 27/11/2024  
Signé : le Maire, Didier BERNE

